



CH-3003 Berne, Forum PME

Office fédéral des assurances sociales  
Domaine Famille, générations et société  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne

Spécialiste: mup  
Berne, 26.07.2017

## **Check-up de la réglementation dans le domaine des allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire a pris connaissance, lors de sa séance du 21 juin 2017, des résultats du check-up de la réglementation réalisé sur mandat de votre office par l'Institut für Wirtschaftsstudien Basel (IWSB) dans le domaine des allocations familiales. Nous remercions M. Marc Stampfli du secteur « Questions familiales » d'avoir participé à cette séance et d'avoir organisé, avec M. Nils Braun-Dubler du bureau IWSB, la présentation des résultats des analyses réalisées.

Cette étude, qui s'inscrit dans le programme d'action 2016-2019 du Conseil fédéral pour l'allègement des tâches administratives des entreprises, estime à 278 millions de francs les coûts annuels engendrés pour l'ensemble de la Suisse par la réglementation du régime des allocations familiales. Les entreprises versent 150 millions de francs aux caisses de compensation pour allocations familiales (CAF), en tant que contribution aux charges d'administration de ces dernières. Les coûts administratifs supportés directement au sein des entreprises s'élèvent, quant à eux, à 128 millions. Les coûts totaux de la réglementation (278 millions) représentent environ 5 % de la somme des cotisations. Ces coûts sont relativement élevés si on les compare à ceux d'autres domaines, comme p.ex. celui de l'AVS/AI/APG où ils ne correspondent qu'à 1,3 % de la somme des cotisations.

Dans le cadre de l'étude, plusieurs experts ont été consultés. Ils se sont penchés sur plus d'une dizaine de propositions de réduction des coûts de la réglementation. Une partie des mesures analysées sont de nature pratique et pourraient rapidement être mises en œuvre. Etant donné qu'elles ne modifient pas l'étendue des allocations familiales, elles ne nécessitent pas de faire l'objet d'un débat politique. Il s'agit de mesures concernant : 1) l'amélioration de l'information aux entreprises, 2) l'accès au registre des allocations familiales pour les entreprises gérant les dossiers, 3) la mise en place d'un formulaire de demande unique à l'échelle nationale, 4) la possibilité pour une entreprises ayant des succursales dans plu-

### **Forum PME**

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

sieurs cantons de les affilier à la CAF du siège social, et 5) la faculté pour les caisses professionnelles et les caisses s'occupant exclusivement des allocations familiales de pouvoir officier - pour les entreprises ayant des succursales dans plusieurs cantons - en qualité d'organe de décompte de la CAF cantonale.

Nous sommes de l'avis que ces améliorations devront être réalisées aussi rapidement que possible et demandons que votre office prenne au plus vite les mesures nécessaires afin qu'elles puissent être mise en œuvre avant la fin de la législature en cours. En ce qui concerne les mesures 4 et 5, une analyse d'impact devra à notre avis être encore réalisée, afin de vérifier que les mesures proposées n'aient pas d'effets indésirables sur les caisses concernées.

Selon les auteurs de l'étude, seule une refonte globale du système des allocations familiales permettrait de réduire sensiblement les coûts de la réglementation dans ce domaine. Le rapport met en évidence des possibilités plus ou moins étendues permettant d'abaisser les coûts. Ces mesures auraient toutefois des répercussions très variables sur les charges des entreprises. Il en résulterait même pour certaines une augmentation significative des coûts. Les membres de notre commission sont opposés à la mise en place d'une caisse unique, à l'harmonisation des taux de cotisation et, de manière générale, à toute mesure susceptible d'augmenter les coûts de la réglementation des entreprises concernées.

Nous vous félicitons d'avoir fait réaliser ce check-up et avons été impressionnés par la qualité des analyses réalisées. Nous vous recommandons maintenant de prendre au plus vite les dispositions nécessaires afin de mettre en œuvre les mesures d'allègement proposées.

Espérant vivement que nos remarques et recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national



Dr. Eric Jakob  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la promotion  
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie